

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 108, rue de Paris
PARIS. 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX | Téléph. 351-17
45, rue de la Gare, 45

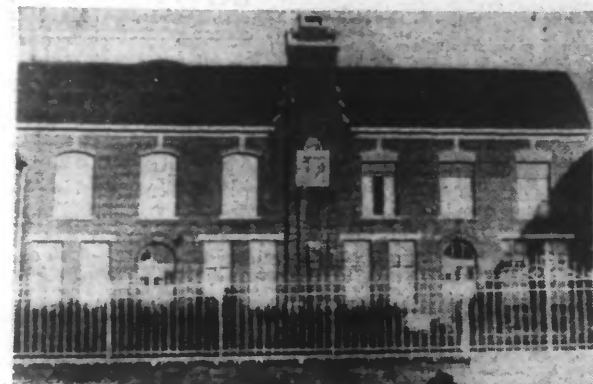
TOURCOING | Téléph. 9-55
3, rue Fédérale

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

ŒUVRE DE PAIX La politique hospitalière

de la France

Comment M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique, entend réaliser l'équipement sanitaire du pays



Le bâtiment central de l'Hospices de Landrecies (en haut) qui va s'agrandir d'un hôpital à la suite d'un legs, possède déjà deux pavillons annexes (en bas) grâce à la générosité de la ville anglaise de Malvern. (Ph. Réveil)

La ville de Landrecies nous fournit l'occasion de signaler les importants projets de notre ministre de la Santé publique, M. Marc Rucart, en ce qui concerne la politique hospitalière nationale. Landrecies a bénéficié il y a quelque

lieu de canton. La municipalité de Landrecies ne s'est pas laissée éblouir par des projets grandioses, la cité avait avant la guerre, un hôpital adjoint à son hospice, après la guerre, par mesure d'économie, l'établissement n'avait pas été reconstitué. Les édiles viennent fort sagement de décider de rétablir non point un hôpital ultra-moderne et doté de tous les perfectionnements scientifiques, mais un hôpital de première urgence, c'est-à-dire ayant un équipement suffisant pour que les blessés ou malades y trouvent les soins nécessaires dans les cas graves et avant leur achèvement, si nécessité intervient, vers un des grands établissements parfaitement outillés de la région. Le Quenoy, Valenciennes, etc.

Cette mesure rentre exactement dans le cadre de la politique hospitalière qu'entend suivre M. le ministre Marc Rucart et dont il nous a fait part il y a quelque temps, lors des visites qu'il rendit aux hôpitaux de Valenciennes et Saint-Amand, récemment réédifiés et munis d'installations perfectionnées.

Louis BAJEUX.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

L'APAISEMENT SOCIAL DANS LES MINES

M. de Monzie a reçu les représentants des organisations patronale et ouvrière

Les conventions collectives seront adaptées aux dispositions édictées par le Gouvernement

Paris, 22. — M. De Monzie, ministre des Travaux publics, a reçu, ce matin, les bureaux du Comité central des Houillères de France et de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol. Les représentants patronaux et ouvriers ont fait connaître leur volonté de sauvegarder les méthodes de collaboration qui font partie des traditions de la mine française. Cette collaboration s'exercera immédiatement en vue de réaliser, notamment dans le bassin d'Anzin, l'apaisement social réclamé par le Gouvernement. Le problème capital du rendement sera abordé dès les premiers jours de janvier, bassin par bassin, et les conventions collectives seront adaptées aux dispositions édictées par le Gouvernement en date du 12 novembre 1933. Par ailleurs, le ministre a fait connaître son désir de voir mener à bien, à bref délai, l'étude des conditions de travail à partir du 1er mars 1934 pour éviter tout risque d'improvisation et pour permettre de régler au mieux des intérêts de la corporation minière le régime des retraites.

« Le Japon ne demande ni territoire, ni indemnité à la Chine »

...déclare le prince Kenoye, qui définit le principe du « nouvel ordre en Extrême-Orient et du rajustement des relations sino-japonaises ».

(Lire notre information en 8^e page).

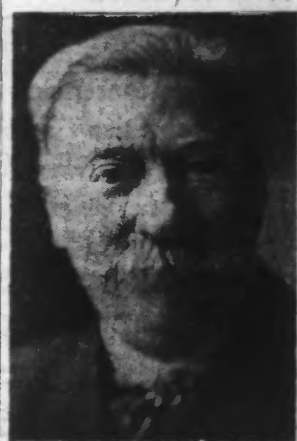
LE BUDGET A ÉTÉ VOTÉ AU PALAIS-BOURBON

PAR 291 VOIX CONTRE 284

la Chambre a ratifié les décrets-lois

C'était en effet le sens donné au scrutin sur l'article 2 de la loi de finances sur lequel M. Paul Reynaud avait posé la question de confiance

L'ARTICLE 2 SEXIES COMPORTANT LES EXONÉRATIONS A LA CONTRIBUTION NATIONALE DE 2 % A ÉTÉ VOTÉ APRÈS ADOPTION D'UN AMENDEMENT DE M. JAUBERT, PAR 322 VOIX CONTRE 265



M. Louis MARIN (Ph. H. Moreau)

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le début de la discussion de la loi des finances a donné lieu, hier matin, au Palais Bourbon, à une petite bataille politique sur le sujet de l'article 2, lequel autorise la perception des impôts durant l'année 1933.

L'opposition s'est dressée, soudain, contre le Gouvernement, et ce n'est que de justesse que ce dernier a remporté la victoire. Il est certain que le débat prit, à ce moment, une tournure instable et il y eut quelques instants de confusion qui devaient, finalement, mettre aux prises plusieurs députés de nuances opposées. Des propos aigre-doux furent échangés, car la discussion avait quitté le terrain financier pour se porter sur le plan politique.

M. Jacques Dufois, le porte-parole du Parti communiste, affirma qu'approuver l'article 2 c'était adopter, en fait, les décrets-lois.

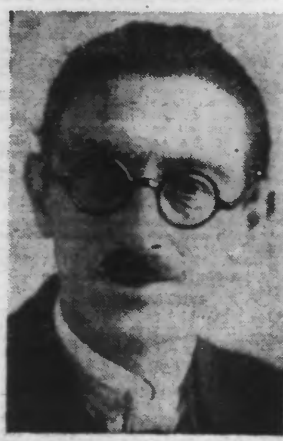
De son côté, M. Jules Moch, parlant au nom du Parti socialiste, déclara que lui et ses amis voteront contre le dit article.

Félix SERGENT.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Les revenus professionnels des assurés sociaux ne dépassant pas 10.000 francs ne seront taxés que sur la fraction dépassant 7.000 francs. L'exonération est étendue aux traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire

Pour les bénéficiaires agricoles la contribution ne sera établie que lorsque le revenu déterminé comme en matière d'impôt cédulaire excédera 2.500 francs



M. Jules MOCH (Ph. Nyl)

AVANT LA VISITE DE M. CHAMBERLAIN ET DE LORD HALIFAX

L'Italie dénonce les traités franco-italiens de 1935

LE GOUVERNEMENT FASCISTE A INFORMÉ LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DE CETTE DÉCISION PAR L'ENTREMISE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Par cette mesure Rome réclame implicitement de nouvelles compensations coloniales

(LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE)

La neige est tombée en abondance sur toute la France et à l'étranger

UN CARGO, PARTI DE DUNKERQUE, A FAIT NAUFRAGE PRÈS DE CHERBOURG — L'ÉQUIPAGE A ÉTÉ SAUVÉ



Il neige aussi à Venise et voici une vue de la Place Saint-Marc sous son blano manteau. (Photo Nyl)

(LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE)

LE MEURTRE D'HELLEMES DEVANT LE JURY DU PAS-DE-CALAIS

THIBAUT qui abattit un adversaire politique est condamné à 7 ans de travaux forcés



L'accusé Eugène THIBAUT écoutant le verdict. (Ph. Réveil)

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais a poursuivi hier les débats du procès d'Eugène Thibaut, 33 ans, membre du Parti communiste, accusé d'avoir tiré à coups de revolver M. Lafrance, membre du P.F.

Des ouvertures de l'audience à 8 h. 45 M^{me} Delvalle, défenseur de Thibaut, dépose des conclusions relatives à l'absence de tout dossier sur les antécédents militaires et judiciaires de M. Lafrance. La Cour lui en donne acte. Sur une question d'un juré, le Président déclare qu'il n'a pu être procédé à la reconstitution du meurtre.

Le réquisitoire

Le Procureur Ruot prononce ensuite son réquisitoire. Il déclare que le motif de cassation du premier procès, qui s'est déroulé devant la Cour d'Assises du Nord, ne doit pas égarer le jugement des jurés du Pas-de-Calais, car la décision de la Cour suprême ne veut pas dire que l'affaire ait été mal jugée par les jurés

UN TRÈS GRAVE INCENDIE A L'HOTEL DES INVALIDES

LE FEU A DÉTRUIT LES COMBLES D'UNE PARTIE DU BATIMENT ET DES ARCHIVES

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE NOTRE INFORMATION EN DERNIÈRE HEURE)

UN MOUVEMENT D'INSURRECTION A BURGOS ?

700 ARRESTATIONS auraient été opérées

La valise du Vice-Consul britannique, M. Goodman, aurait, à l'insu de ce dernier, favorisé la liaison de deux bureaux de renseignements clandestins

LE DIPLOMATE N'A PAS ÉTÉ APPRÉHENDÉ MAIS PARMIS LES PERSONNALITÉS QUI L'ONT ÉTÉ, ON CITE LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE SAINT-SÉBASTIEN



Un passage à la frontière de l'Espagne franquiste. (Ph. Nyl)

(LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE)

Prière de lire, en SIXIÈME PAGE notre nouveau feuilleton :

LA GRAPPE AUX LEVRES

par Georges SPITZMULLER

METAUX



— Il aimait trop le zinc ! — C'est pourquoi il va en à tort !